

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

Secrétariat Général
OD/SC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la fusion de la Société SCUTUM PREMIUM SERVICES (SPS) dans la Société SCUTUM FRANCE

Le Maire-Adjoint délégué aux Finances et aux Affaires Générales,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°56 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, deuxième adjointe,
- Vu l'arrêté n°66 du 12 juillet 2023 portant approbation du contrat d'abonnement de télésurveillance pour l'alarme intrusion, incendie et vidéosurveillance installée au Musée « Cité de l'accordéon et des patrimoines de Tulle » souscrit avec le Groupe SCUTUM SAS,
- Considérant que la Société SCUTUM PREMIUM SERVICES (SPS) a fait part à la collectivité de sa fusion dans la Société SCUTUM FRANCE à compter du 1^{er} juin 2026,
- Vu la lettre afférente,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve la fusion de la Société SCUTUM PREMIUM SERVICES (SPS) dans la Société SCUTUM FRANCE et ce, à compter du 1^{er} juin 2026,

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Société SCUTUM FRANCE

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 1^{er} juin 2026

Le Maire-Adjoint,

Marie-Pierre NAVES-LAUBY



transmis au contrôle de Légalité le : 03 JUIN 2026

date et Réf. de l'accusé de réception : 03 JUIN 2026

AD/M - 01062026

arrêté n° 66 du 12/07/2023



SCUTUM PREMIUM SERVICES

1 Bis rue du Petit Clamart

78140 Vélizy-Villacoublay



Vélizy-Villacoublay, le 20 mai 2026

79261

MAIRIE DE TULLE
RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

8
Cpt

Objet : Fusion de Scutum Premium Services (SPS) dans la société Scutum France

Madame, Monsieur,

Vous nous faites confiance pour votre sécurité et votre télésurveillance en ayant souscrit des contrats de télésurveillance et nous vous en remercions.

Notre société, **Scutum Premium Services** (SPS), appartient depuis plusieurs années à la société Scutum France. Dans un souci de simplification juridique et de renforcement de nos capacités d'investissement, les entités du groupe vont être regroupées, ainsi nous, la société SPS, allons fusionnées dans **Scutum France** à compter du **1^{er} juin 2026**.

Dans ce cadre, votre contrat continuera à être exécuté, sans changement, par les mêmes équipes. Vos interlocuteurs locaux restent les mêmes et sont à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations. Le changement de titulaire du contrat se passera sans aucune interruption de service, notre volonté étant de vous assurer d'une transition transparente, sans aucun impact. Le montant et conditions de votre abonnement restera inchangé et vos habitudes de paiement sont préservées.

A compter du 1^{er} juin 2026, vous recevrez vos factures sur un nouvel en-tête et avec les mentions de la nouvelle entité de facturation, SCUTUM France SAS, ainsi que les nouvelles coordonnées bancaires de paiement

Soyez assurés, Chère Madame, Cher Monsieur, de notre dévouement et de notre disponibilité pour nous assurer de votre satisfaction.

Bien respectueusement,

Luc Guilmin
Directeur Général, Scutum France

Scutum Premium Services
Scutum France SAS au capital de 18 142 007,34€
309 174 589 RCS Créteil
N° TVA FR 79 309 174 589
APE 8020 Z

Renouvelez toutes nos certifications sur www.scutum-group.com

*Protégeons l'avenir ensemble



Service de télésurveillance P5 et traitement des images à distances (Référentiel I31)
Certificat n°: 155.99.31 (Toulouse) et 218.11.31 (Saint Etienne du Rouvray). Scutum Premium Services: N° 013.08.31 (St Laurent du Var), N° 011.03.31 (Vélizy-Villacoublay)
Certification délivrée par CNPP CerL - www.cnpp.com

Autorisations administratives pour Scutum France SAS : Rungis : N° AUT-094-2122-01-18-20220362004 délivrée le 16 janvier 2023 par le CNAPS : Rouen (Saint-Etienne du Rouvray) : N° AUT-076-2118-11-29-20190356375 délivrée le 7 juin 2022 par le CNAPS : Toulouse (Champollion) : N° AUT-031-2118-01-15-20190369545 délivrée le 23 mars 2023 par le CNAPS : Scutum Premium Services : N° AUT-078-2122-11-08-2023037635 délivrée par le CNAPS. Article L.612-14 du CSI : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ». Délivrance de la déclaration de conformité N31 sur demande